

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2010

OBJET
de la Délibération

**CREATION D'UN
ASCENSEUR A LA
MAISON DES
SYNDICATS RUE
JOUANNO
ATTRIBUTION DES
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 juin 2010

Date d'affichage : 24 juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoint au Maire.

M. BAUCHER, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme GREZE à Mme LE DOARE

Mmes DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à M. PERESSE

Absent

M. JARNO

CREATION D'UN ASCENSEUR A LA MAISON DES SYNDICATS RUE JOUANNO ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Afin de mettre le bâtiment en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité il a été décidé de construire un ascenseur extérieur .

Une consultation par appel d'offres ouvert comportant 13 lots a été lancée le 13 janvier 2010 avec parution au BOAMP avec une remise des offres fixée au 8 mars 2010.

22 offres ont été reçues dans les délais impartis .

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2010 pour prendre connaissance de l'analyse des offres présentée par le Cabinet Denis DAVID, maître d'œuvre de l'opération et procéder à l'attribution.

Après délibération:

Lot 1 – Gros œuvre – estimation 82 000 € HT

La commission décide de retenir l'offre de l'entreprise SCEG pour un montant de 61 854.22 € HT (73 977.65 € TTC)

Lot 2 – Charpente bois – estimation 7 000 € HT

La commission de retenir la proposition de l'entreprise JOUANNO Armel , seule offre reçue, d'un montant de 8 515 € HT (10 183.94 € TTC)

Lot 3 – couverture – estimation 9 000 € HT

Une seule offre a été reçue, celle des établissements DAVY , d'un montant de 17 881.26 € HT.

La commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer dans un nouvel appel d'offres ouvert.

Lot 4 – serrurerie – estimation 5 000 €

La commission décide de retenir la proposition de l'entreprise ALLAIN Gilbert d'un montant de 4 470 € HT (5 346.12 € TTC)

Lot 5 – menuiseries extérieures alu – estimation 24 000 € HT

La commission décide de retenir l'offre de l'entreprise BAIES ALU en solution de base pour un montant de 23 900 € HT (28 584.40 € TTC)

Lot 6 – menuiseries intérieures bois - estimation 5 000 € HT

Une seule offre a été reçue , celle de la menuiserie BEVAN , d'un montant de 9 256.41 € HT.

La commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer dans un nouvel appel d'offres ouvert.

Lot 7 – cloisons sèches, plafonds, isolation – estimation 9 000 € HT

Les deux offres reçues sont à plus de 22 000 € HT, la commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer.

Lot 8 – carrelage, revêtements de sols et de murs – estimation 4 000 € HT

La proposition la moins chère est de 12 778 € HT , la commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer.

Lot 9 – peinture, revêtements muraux – estimation 12 000 € HT

Une seule offre d'un montant de 17 882.56 € HT de l'entreprise LE ROUX a été réceptionnée.

La commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer.

Lot 10 – électricité – estimation 7 000 € HT

La commission décide de retenir la proposition de l'entreprise HENO d'un montant de 7 530.40 € HT (9 006.36 € TTC)

Lot 11 – plomberie sanitaire – estimation 6 000 € HT

La proposition la moins chère est de 9 225.08 € HT , la commission décide de déclarer le lot infructueux et de le relancer.

Lot 12 – ascenseur – estimation 30 000 € HT

La commission décide de retenir l'offre de l'entreprise ARVOR AUTOMATISME d'un montant de 22 900 € HT (27 388.40 € TTC)

Une nouvelle consultation pour les lots 6, 7, 8, 9 et 11, a été lancée 23 avril 2010 avec une date limite des offres fixée au 7 juin 2010 publiée au BOAMP du 27 avril 2010.

6 offres sont parvenues dans les délais impartis, tous les lots faisaient l'objet d'au moins une offre, le lot 11 de deux.

Entre les deux consultations le maître d'œuvre a révisé ses estimations en raison de modifications notamment des sanitaires mis aux normes d'accessibilité.

Le 15 juin 2010 il a présenté son analyse des offres à la commission d'appel d'offres.

Après délibération :

Lot 3 – estimation 15 000 € HT

La commission décide de retenir la seule offre, celle des établissements DAVY d'un montant de 17 881.26 € HT (21 385.99 € TTC)

Lot 6 – estimation 9 000 € HT

La commission décide de retenir la seule offre, celle de l'entreprise GOUEDARD en offre de base d'un montant de 9 476.92 € HT (11 334.40 € TTC)

Lot 7 – estimation 22 000 € HT

La commission décide de retenir la seule offre, celle de l'entreprise ARMOR ISOLATION d'un montant de 21 722.82 € HT (25 980.49 € TTC)

Lot 8 – estimation 9 000 € HT

La commission décide de retenir la seule offre, celle de l'EURL LOHEZIC en offre de base d'un montant de 9 350.15 € HT (11 182.78 € TTC)

Lot 9 – estimation 18 000 € HT

La commission décide de retenir la seule offre, celle de l'entreprise LE ROUX Peinture en offre de base d'un montant de 17 686.43 € HT (21 152.97 € TTC)

Lot 11 – estimation 8 000 € HT

La commission décide de retenir la proposition de l'entreprise STBM en offre de base avec variante barre de relèvement pour un montant total de 8 068.74 € HT (9 650.21 € TTC)

Le montant des lots attribués, correspondant à la totalité des travaux s'élève à 213 355.94 € HT (255 173.71 € TTC)

Nous vous proposons :

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**